



COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La nouvelle feuille de route triennale

Composée de représentants du SDEC ÉNERGIE et des 16 EPCI à fiscalité propre du Calvados, la Commission Consultative pour la Transition Énergétique (CCTE) entend lutter contre le changement climatique et porter un développement économique local durable. Pour y parvenir, elle prône une coopération concrète et opérationnelle entre les territoires. Le 15 juin dernier, les élus ont priorisé les actions à mettre en place dans les trois prochaines années.

Créée en 2016 à l'initiative du SDEC ÉNERGIE, la CCTE est composée de 64 membres répartis en deux collèges ⁽¹⁾. « Elle a pour mission de coordonner les actions et de définir des objectifs communs en matière de production d'énergie, de rénovation thermique des bâtiments publics ou encore de mobilité bas carbone. Lors du précédent mandat, la CCTE a construit les bases de la coopération avec notamment l'aboutissement de deux projets concrets, le cadastre solaire « Soleil 14 » et le « Défi Ecole Énergie », explique Catherine Gourney-Leconte, Présidente de la CCTE.

Le rôle de la CCTE est d'autant plus important que les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) sont aujourd'hui pilotés par les EPCI.

Ils comprennent tout un ensemble d'objectifs et d'actions pour réaliser des économies d'énergie et développer les énergies renouvelables. « Tous les PCAET marquent une volonté d'exemplarité des collectivités dans ces domaines où le SDEC ÉNERGIE les accompagne depuis de nombreuses années », poursuit la Présidente.

Depuis mars dernier, beaucoup d'EPCI s'intéressent également à la compétence « mobilités ». « Cet intérêt des collectivités conforte la nécessité de mutualisation et de coopération avec le SDEC ÉNERGIE. Grâce à notre expertise, notre ingénierie et notre capacité d'action, notre rôle est alors encore plus important pour aider les EPCI à mettre en œuvre la transition énergétique ».

LES ACTIONS CONSIDÉRÉES COMME PRIORITAIRES

Chaque membre de la Commission Consultative pour la Transition Énergétique présent à la réunion plénière du 15 juin dernier a voté pour 8 actions qu'il considère comme prioritaires sur les 22 proposées. Il en ressort le classement suivant (11 premières actions) :

- **Achat groupé de véhicules électriques (dont vélos)**
- **Mutualisation du déchetage des délaissés d'élagage**
- **Opération groupée d'achat de panneaux photovoltaïques (bâtiments publics)**
- **Opération groupée d'achat de chaudières (bâtiments publics)**
- **Articulation des aides aux travaux pour les ménages précaires**
- **Mise en place de trames noires**
- **Kit de sensibilisation des usagers des bâtiments publics**
- **Création d'une structure locale d'investissement dans les ENR**
- **Qualité des combustibles bois locaux pour les chaufferies des collectivités**
- **Élaboration d'un schéma des bornes de recharge pour vélos électriques**
- **Information des habitants sur la fourniture énergie...**

Si deux actions se détachent un peu : l'achat groupé de véhicules alternatifs ou vélos électriques, et la mutualisation du déchetage des délaissés d'élagage des haies bocagères, une dizaine d'autres reçoivent un nombre de suffrages assez proche. À noter que les 4 axes ont obtenu des actions prioritaires ». Les élus de la CCTE vont maintenant être rapidement invités à travailler ensemble, en groupes de travail, pour décliner en actions concrètes et opérationnelles cette feuille de route. « Ils se réuniront une à deux fois d'ici la prochaine commission plénière prévue le 9 novembre prochain. » À suivre donc. □

- (1) - Collège des EPCI à fiscalité propre : 32 membres, soit 2 par EPCI
- Collège du SDEC ÉNERGIE : 32 membres
- (2) - Bâtiments et éclairage publics, précarité énergétique
- Production d'énergie renouvelable
- Mobilité bas carbone
- (3) - Coopérer pour promouvoir un patrimoine public favorable à la santé, au climat et à la biodiversité
Rapporteur : **Jean-Pierre Paillette**, représentant de la CC Cœur de Nacre
- Coopérer pour impulser des projets de production d'énergies renouvelables ancrés dans les territoires et leviers d'un développement local durable.
Rapporteur : **Hervé Guimbretière**, représentant du SDEC ÉNERGIE issu de CLE de Seules Terre et Mer
- Coopérer pour déployer des infrastructures et services activateurs d'une mobilité plus durable.
Rapporteur : **Nadine Lambinet-Pelle**, représentante du SDEC ÉNERGIE issue de la CLE de Cœur Côte Fleurie
- Coopérer pour impulser des dynamiques de transition énergétique dans les territoires avec les élus et tous les habitants.
Rapporteur : **Jean-Pierre Paillette**, représentant de la CC Cœur de Nacre

Une diversité des attentes

Trois groupes ⁽²⁾ ont planché en début d'année et ont déterminé 4 axes principaux de travail ⁽³⁾ et 22 actions qui en découlent. Le 15 juin, les rapporteurs de chaque groupe ont présenté ces actions à l'ensemble des élus réunis en plénière afin que chacun se détermine sur celles qu'il considère comme prioritaires. « Les résultats marquent une diversité des attentes », relève Catherine Gourney-Leconte.

